

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation

**AVIS
PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL
CONCLU DANS LE CADRE D'INTERHOUBLON**

L'accord interprofessionnel du 13 juillet 2022 conclu dans le cadre de l'organisation interprofessionnelle INTERHOUBLON et relatif au houblon pour la campagne 2022-2023 est étendu par arrêté interministériel du 14 mars 2023 et publié au Journal officiel de la République française le 26 mars 2023 (AGRT2306153A).